

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 124

présenté par

Mme Martin (Alpes-Maritimes), Mme Corneloup, M. Forissier, Mme Anthoine, M. Cinieri et
M. Seitlinger

AVANT L'ARTICLE 15

À l'intitulé du titre IV, substituer aux mots :

« objets de jeux »

les mots :

« jeux à objets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui vise à aligner l'intitulé du Titre IV avec l'objet des articles 15 et 15bis, à savoir la création et l'encadrement d'une catégorie de jeux intitulée « Jeux à Objets Numériques Monétisables » (JONUM).